

*Permanent Mission of Lebanon  
to the United Nations*

Ref: 971/05

The Permanent Mission of Lebanon to the United Nations presents its compliments to the Secretary-General of the United Nations and, with reference to the latter's note, Ref. #DAW/2005/002, dated March 31, 2005, has the honor to forward a report in Arabic regarding the "In-depth study on all forms of violence against women."

The Permanent Mission of Lebanon to the United Nations avails itself of this opportunity to renew to the Secretary-General the assurances of its highest consideration.

New York, May 3, 2005

The Secretary-General  
United Nations, Rm. S-3800  
New York, NY 10017

Attn: Director  
Division for the Advancement of Women  
Department of Economic and Social Affairs  
2 United Nations Plaza, Rm. DC2-1250  
New York, NY 10017  
Fax: (212) 963-3463





Le 28/4/2005  
Réf, 2209, CNFL, 2005

Le Directeur de la Division de la promotion de la femme  
Le département des affaires économique et sociales  
Organisation des Nations Unies

Suite à votre courrier DAW /2005/002 du 31 mars 2005, adressé au Représentant permanent du Liban auprès de l'ONU qui nous a été référé par le ministère libanais de affaires étrangères, et à la résolution 58/185 de l'Assemblée générale en date du 22/12/2003 intitulée " Etude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes", veuillez trouver ci-dessous des informations ayant trait à ce sujet.

Nous nous prions de noter que ces informations font référence au rapport édité en décembre 2004 et présenté par le Liban sur l'application de la convention du CEDAW et à des publications et rapports produits par le "Conseil Libanais de la résistance à la violence contre la Femmes (CLRVCF) principale ONG s'occupant de la question au Liban.

Selon les statistiques de la Direction générale de la sécurité intérieure citées par le CLRVCF le nombre des meurtres commis au sein d'une même famille s'est élevé au 1999 à 44, et dans 97% des cas, le criminel était un homme. Ce chiffre était en 1996 de 86 meurtres commis à 93% par des hommes.

Il ressort des travaux du CLRVCF concernant les causes de la violence contre les femmes:

- Que des dispositions législatives plus strictes sanctionnant la violence au sein de la famille auraient des répercussions positives
- Parmi les formes de violence contre les femmes les plus répandues figurent la séparation de femmes divorcées de leurs enfants
- Les facteurs du niveau d'enseignement et le facteur du niveau économique ne semblent pas déterminants
- Les variantes les plus importantes dans l'activation de la violence contre la femme mariée sont le mariage précoce de la femme et la différence de l'âge entre les deux époux, la

violence prend souvent dans ces cas la forme d'une violence  
- punition.

- Les traits caractérisant l'homme violent seraient les suivants :
  - La toxicomanie ou l'alcoolisme
  - La jalousie
  - Des violences endurées pendant son enfance
  - Un complexe d'infériorité
  - Des frustrations inconscientes
  - Une incapacité à accepter l'autre avec sa différence
- Les traits caractérisant les femmes victimes de violence seraient
  - La dépendance tant matérielle que morale vis de l'homme.
  - Le manque de confiance en soi
  - Un sentiment diffus de culpabilité
  - L'incapacité à concevoir une vie différente
  - Le sentiment de solitude et de manque de recours

Parmi les stratégies et pratiques appliquées au Liban pour faire face à la violence contre les femmes nous citons:

- Un service d'écoute et d'assistance juridique assuré par le CLRVCF
- Une campagne de conscientisation en vue d'une réforme législative favorisant la lutte contre la violence au sein de la famille en collaboration avec des magistrats et des membres des services de sécurité
- L'organisation de camps de jeunesse pour débattre de la question
- Le recours aux médias pour aborder les problèmes de la violence contre les femmes dans la sphère publique
- L'entraînement d'assistantes sociales opérant dans les centres relevant du ministère des affaires sociales à aider et à conseiller les femmes victimes de violence

Dans l'espoir que ces informations vous seront utiles.

Veillez recevoir nos sincères salutations et nos encouragements les plus chaleureux pour les efforts que vous déployez pour la promotion de la femme.

La Commission Nationale de la Femme Libanaise  
Le secrétariat général